



Direction
Référence : EAU-AUT-24-0686
Dossier suivi par : Unité Autorisations - JWE
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale
de Larochette
33, Chemin J.A.Zinnen
L-7626 Larochette

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

| | |
|---------------------|--|
| Requérant(s) | Administration communale de Larochette |
| Objet | Mise en oeuvre de mesures anti-crues pour la protection du bâtiment des services de secours contre les inondations du cours d'eau « Ernzt blanche » à Larochette |
| Localité(s) | Larochette |
| Commune(s) | Larochette |

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés